



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

**RÈGLEMENT N°1172-19-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°1172-19**

Le projet de règlement n°1172-19-01 a pour but de :

- a) Modifier la contribution en argent exigée pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;
- b) Modifier les conditions d'application des normes minimales de lotissement pour un projet de lotissement approuvé impliquant la construction ou le prolongement d'une rue ou la réalisation d'un projet intégré ayant fait l'objet d'une résolution du Conseil avant l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 9 juillet 2019, le Règlement de lotissement n°1172-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter certaines modifications au règlement de lotissement actuellement en vigueur afin de mieux encadrer les opérations cadastrales régissant les accès à un cours d'eau ou à un lac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire également augmenter la contribution en argent lors d'opérations cadastrales assujetties;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation sera tenue le 4 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2.

L'article 2.2.1 du règlement est modifié en remplaçant au deuxième paragraphe du premier alinéa le chiffre « 5 » par le chiffre « 10 »;

ARTICLE 3.

L'article 3.2.11 du règlement est modifié en supprimant le 1^{er} alinéa, libellé de la façon suivante :

« Un permis de lotissement ne peut être refusé pour un projet de lotissement approuvé impliquant la construction ou le prolongement d'une rue ou la réalisation d'un projet intégré ayant fait l'objet d'une résolution du Conseil avant l'entrée en vigueur du présent règlement. »

ARTICLE 4.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2022-09-269	13 septembre 2022
Adoption du projet de règlement :	2022-09-270	13 septembre 2022
Avis public de la consultation publique :		4 octobre 2022
Adoption du règlement :		8 novembre 2022
Entrée en vigueur :		